



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CARBURANTS (ROUTES D'HIVER) AU MB	
Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-224790/A	Date 2022-01-06
Client Reference No. - N° de référence du client M5000-224790	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-636-80822	
File No. - N° de dossier hl636.M5000-224790	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-02-01 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lacelle, Ann	Buyer Id - Id de l'acheteur hl636
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-3977 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA – NORMES.....	3
2.3 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.5 LOIS APPLICABLES	4
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	4
2.7 RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES.....	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DU CONTRAT	13
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 PAIEMENT	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	16
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
6.9 LOIS APPLICABLES	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	16

ANNEXE « A » - BESOIN

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

Étant donné que plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les soumissionnaires sont fortement encouragés à utiliser le service Connexion postel pour la transmission électronique de leur soumission. L'information concernant le service Connexion postel se trouve à la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Office des normes générales du Canada – normes

Un exemplaire de la norme ONGC dont il est question dans la présente peut être obtenu auprès du :

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone: 819-956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur: 819-956-5644
Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web de l'ONGC: <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. »

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui

est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

(a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

(b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

2.7 Réglementations environnementales

Le 12 Juin 2008, un règlement d'Environnement Canada régissant les systèmes de stockage de produits pétroliers relevant de la compétence fédérale est entrée en vigueur (Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés (DORS/2008-197)). Ce règlement contient de nouvelles règles qui s'appliquent aux livreurs de produits pétroliers vers ces systèmes de stockage. L'observation de ce règlement est obligatoire.

Noter que depuis le 12 juin 2010, il est interdit de remplir un réservoir qui n'affiche pas un numéro d'identification d'Environnement Canada que vous pouvez prendre en note. Ceci s'applique aux réservoirs de stockage d'une certaine taille, référer à la réglementation ci-dessus pour plus de détails.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ce règlement en consultant le site web d'Environnement Canada suivant:

[Http://www.ec.gc.ca/rs-st/Default.asp?lang=Fr&n=EA46E5E0-1](http://www.ec.gc.ca/rs-st/Default.asp?lang=Fr&n=EA46E5E0-1)

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

En raison de la nature de la demande de propositions, la transmission des soumissions par courrier/messagerie à TPSGC Module de réception des soumissions (MRS) ne sera pas acceptée.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

A. Prix Unitaire

Les prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens par litre de carburant et doit comporter au plus quatre décimales, les droits de douane Canadien inclus, Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés". Taxes applicables exclues.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M5000-224790/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M5000-224790

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl636.M5000-224790

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl636
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

A.1. Frais de livraison/de camionnage

Pour les besoins à l'Annexe « A », l'offrant à l'option d'ajouter un frais de livraison/de camionnage par voyage aller-retour au prix ferme.

B. Rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires fermes figurant aux détails de l'article seront rajustés à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à la Base de paiement.

C. Prix de référence

Les prix unitaires indiqués aux Détails de l'article seront rajustés conformément au Prix de référence dans le « The Kent Group » « Wholesale » moyenne du lundi au vendredi tel que publié sur <https://charting.kalibrate.com/>, comme indiqué dans la Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit fournir la documentation avec leur soumission montrant comment ils répondent aux exigences techniques détaillées dans l'annexe "A" Besoins.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financière obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit offrir un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert ; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Certification canadienne des critères environnementaux, d'accessibilité et socioéconomiques

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des quatre déclarations suivantes aux fins d'attestation.

- 1) L'offrant atteste que l'offrant est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 2) L'offrant atteste que l'offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des huit (8) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Écologisation (ou environnementaux), accessibilité et socio-économiques critères au sein de l'organisation de l'offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Programmes ou politiques de recyclage concernant, entre autres : - Réduction des gaz à effet de serre (GES) - Inventaire des GES - Déchets électroniques - Audits des déchets - Efficacité énergétique - Achats écologiques - Exigences relatives au parc (véhicules verts, suivi des véhicules, pneus à faible résistance, recyclage des	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M5000-224790/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M5000-224790

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
h1636.M5000-224790

Id de l'acheteur - Buyer ID
h1636
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pneus, réduction des émissions, etc.) - Éclairage LED - Des bacs de recyclage pour les contenants de papier, de papier journal, de plastique et d'aluminium disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local - Éclairage à sensation de mouvement - Programmes solaire/éolien	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
Autre enregistrement ou certification environnementale. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	
Autres initiatives et programmes environnementaux en place. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 3) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs sous-représentés, les propriétaires de fournisseurs et les groupes ciblés (c.-à-d. les minorités visibles, les femmes, les jeunes et les anciens combattants des Forces armées canadiennes) par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 4) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs autochtones par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant) devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
M5000-224790/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M5000-224790

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
h1636.M5000-224790

Id de l'acheteur - Buyer ID
h1636
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.3.2 Certificat de conformité

L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux spécifications stipulées en Annexe « A » pendant la durée de l'offre à commandes.

Signature

Date

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A ».

Le produit livré doit être conforme à la description de chaque besoin tel décrit dans l'Annexe "A" et selon les instructions s'il y a lieu.

6.2.1 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

6.2.2 Livraison pour stockage – buse de remplissage requise

L'entrepreneur doit livrer le carburant en utilisant la buse de remplissage requise.

L'entrepreneur ne peut en aucun cas forcer la buse dans l'ouverture des remplissages ou remplir le réservoir d'une autre façon que par l'ouverture des remplissages.

L'entrepreneur doit immédiatement communiquer avec le représentant de l'utilisateur désigné pour des directives s'il y a des problèmes avec les buse de remplissages et aviser le responsable de l'offre à commandes.

6.2.3 Norme du produit

Les produits livrés par l'entrepreneur doivent être conforme à la dernière édition de la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) indiquée dans la description du produit correspondant à chacun des besoins à l'Annexe "A".

6.2.4 Volume ajusté à 15°C

Lorsque l'essence automobile, le mazout de chauffage et le carburant diesel sont livrés en vrac, la quantité utilisée pour les facturations doit être réajustée à 15°C conformément au tableau 54B, API-ASTM-IP. Lorsqu'une livraison est effectuée en utilisant un débitmètres, un bordereau de livraison doit être fourni avec la facture.

6.2.5 Barils

Il est impératif que les barils soient neufs, à moins d'avis contraire.

Les besoins en barils sont identifiés à l'annexe "A".

Il faut identifier les barils consignés, soit en y bosselant la raison sociale, l'emblème, l'écusson ou le cachet de contrôle de la société, soit en y fixant une plaque, soit en y peignant des inscriptions au pochoir, soit par tout autre moyen acceptable.

Les fermetures sur les barils expédiés doivent être dotées d'un joint d'étanchéité supplémentaire de marque « Tri-sure » ou « Rieke ».

6.2.6 Pallettes de manutention

Seules les palettes de manutention non consignées sont admissibles.

6.2.7 Certificat d'Analyse (CdA)

Sur demande, une copie du certificat d'analyse doit être fournie à le représentant de l'utilisateur désigné au point de livraison.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2021-12-02) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars 2022** (Si les routes d'hiver le permettent).

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.4.3 Inspection et acceptation

Les biens livrés doivent être soumis à l'inspection et l'acceptation par le destinataire au point de destination.

6.4.4 Instructions d'expédition – DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente selon les Incoterms 2000 DDP "rendu droits acquittés". La livraison comprend le déchargement.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : **Ann Lacelle**
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction: Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Adresse: 140 O'Connor Street
Ottawa, ON K1A 0S5
Téléphone: 613-296-3977
Courriel: ann.lacelle@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(DEVANT ÊTRE FOURNIS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s), DDP rendu droits acquittés à destination(s), précisé(s) dans l'annexe « A » - requirements, selon un montant total **estimée** de _____ \$ CAD (*insert amount at contract award*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Fondement des rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires précisés aux Détails de l'article seront rajustés à la hausse ou à la baisse, conformément à la **prix de référence** moyenne du lundi au vendredi pour Winnipeg, dans « The Kent Group » « Wholesale » par tel que publié sur <https://charting.kalibrate.com/> comme suit:

- Pour l'essence automobile, Qualité 2: « Midgrade Gasoline »
- Pour l'essence automobile, Qualité 3: « Premium Gasoline »
- Pour l'huile de chauffage, type 1: « Stove Oil »
- Pour le carburant diesel - Type A: « Diesel #1 »

6.6.3 Prix unitaires /Taxes

Les prix unitaires figurant aux Détails de l'article **excluent** toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente du produit en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'offrant doit, en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une

ordonnance territoriale, percevoir auprès du Canada, des taxes et prélèvements, au moment de la vente de ces produits à cette dernière, à moins de dispositions contraires dans l'offre à commandes, le Canada remboursera à l'offrant un montant équivalent à toute taxe ou prélèvement, si applicable et justifié par une facture.

6.6.4 Méthode de calcul les rajustments des prix unitaires par litre

Tout rajustement apporté aux prix unitaires par litre aux Détails de l'article doit être calculé de la façon suivante:

Le rajustement des prix unitaires doit correspondre au prix de référence moyenne du lundi au vendredi applicable pour la semaine se terminant le **vendredi précédent le chargement du camion à l'origine** moins le prix de référence moyenne du lundi au vendredi s'appliquant à la semaine se terminant le **31 décembre 2021**, plus de prix du soumission;

L'entrepreneur devrait fournir une copie du reçu de chargement, ou tout autre document acceptable à TPSGC, comme preuve de la date du chargement du camion.

6.6.5 Prix de référence

Dans leur soumission, le soumissionnaire doit proposer leur prix unitaire par litre en utilisant le Prix de référence moyenne du lundi au vendredi suivant pour le **31 décembre 2021**, exprimé en dollars canadiens par litre:

Les valeurs à la date 31 December 2021, Kent Group – "Wholesale" moyenne du lundi au vendredi :

<u>CENTRE DÉSIGNÉ</u> : Winnipeg	
PRODUIT	VALEUR
« Midgrade Gasoline »	\$0.9190
« Premium Gasoline »	\$0.9740
« Stove Oil »	\$0.9640
« Diesel #1 »	\$0.9630

6.6.6 Révision du prix de référence

Dans l'éventualité où:

- A) le prix de référence applicable est abandonné, ou
 - B) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché,
- les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties

6.6.7 Modalités de paiement

Clause du guide des CUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne). Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat, et Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'addresss de factures au Annex « A ».

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2021-12-02) biens - (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » **ou** « , modifiée le _____ » *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016-01-28

ITEM	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNATAIRE INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	<p><u>RCMP</u></p> <p>Mazout de chauffage type 1, point d'écoulement -43°C, point de trouble -43°C (P-50), CAN/CGSB-3.2-2020 (dernier édition)</p> <p>Consignee Code: M2278</p>	Camion Citerne	<p><u>Rendu droits acquittés (DDP) à:</u> RCMP Shamattawa Detachment Shamattawa, MB</p> <p><u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT</p> <p><u>Code financier:</u> N035-0708-D0501</p> <p><u>FACTURES:</u> SHAMATAWA DET GENERAL DELIVERY SHAMATTAWA, MB ROB 1K0</p>	30,000 Litres	\$	\$
	<p>Livraison & Déchargement (aller-retour)</p>					\$
2	<p><u>RCMP</u></p> <p>Essence automobile sans plomb qualité 2 (intermediare) CAN/CGSB-3.5-2016 (dernier édition)</p> <p>Consignee Code: M2278</p>	Camion Citerne	<p><u>Rendu droits acquittés (DDP) à:</u> RCMP Shamattawa Detachment Shamattawa, MB</p> <p><u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT</p> <p><u>Code financier:</u> N035-0723-D0501</p> <p><u>FACTURES:</u> SHAMATAWA DET GENERAL DELIVERY SHAMATTAWA, MB ROB 1K0</p>	8,000 Litres	\$	\$
	<p>Livraison & Déchargement (aller-retour)</p>					\$
<p>REMARQUE: AVANT LA LIVRAISON - Lors de l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec les divers emplacements de la GRC pour confirmer les arrangements logistiques pour la livraison et s'assurer que les membres de la GRC seront présents pour accepter la livraison à destination.</p>						

Nota : Les quantités énumérées à l'annexe « A » – Exigences, ne sont que des estimations et ne reflètent pas vraiment les quantités requises en raison des conditions météorologiques et/ou des pannes d'électricité dans les différentes collectivités qui influent sur la quantité de carburant est nécessaire. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer que tous les réservoirs de carburant sont remplis à pleine capacité.

ITEM	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNATAIRE INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3	<u>RCMP</u> Essence automobile sans plomb qualité 2 (intermediare) CAN/CGSB-3.5-2016 (dernier édition) Consignee Code: M2303	Camion Citerne	Rendu droits acquittés (DDP) à: RCMP Little Grand Rapids Detachment Little Grand Rapids, MB <u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT <u>Code financier:</u> N035-0723-D4441 <u>FACTURES:</u> LITTLE GRAND RAPIDS DET GENERAL DELIVERY LITTLE GRAND RAPIDS, MB ROB 0V0	16,000 Litres	\$	\$
	Livraison & Déchargement (aller-retour)					\$
REMARQUE: AVANT LA LIVRAISON - Lors de l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec les divers emplacements de la GRC pour confirmer les arrangements logistiques pour la livraison et s'assurer que les membres de la GRC seront présents pour accepter la livraison à destination.						

Nota : Les quantités énumérées à l'annexe « A » – Exigences, ne sont que des estimations et ne reflètent pas vraiment les quantités requises en raison des conditions météorologiques et/ou des pannes d'électricité dans les différentes collectivités qui influent sur la quantité de carburant est nécessaire. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer que tous les réservoirs de carburant sont remplis à pleine capacité.

ITEM	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNATAIRE INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4	<u>RCMP</u> Essence automobile sans plomb qualité 2 (intermediare) CAN/CGSB-3.5-2016 (dernier édition). Consignee Code: M2297	Camion Citerne	Rendu droits acquittés (DDP) à: RCMP Oxford House Detachment, Oxford House, MB <u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT <u>Code financier:</u> N035-0723-D0507 <u>FACTURES:</u> OXFORD HOUSE DET BOX 267 OXFORD HOUSE, MB R0B 1C0	13,500 Litres	\$	\$
	Livraison & Déchargement (aller-retour)					\$
5	<u>RCMP</u> Diesel, Claire, type A (P50) temperature de service point de trouble -43°C CAN/CGSB-3.517-2020 (dernier édition) Consignee Code: M2297	Camion Citerne	Rendu droits acquittés (DDP) à: RCMP Oxford House Detachment, Oxford House, MB <u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT <u>Code financier:</u> N035-0719-D0507 <u>FACTURES:</u> OXFORD HOUSE DET BOX 267 OXFORD HOUSE, MB R0B 1C0	541 Litres	\$	\$
	Livraison & Déchargement (aller-retour)					\$

REMARQUE: AVANT LA LIVRAISON - Lors de l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec les divers emplacements de la GRC pour confirmer les arrangements logistiques pour la livraison et s'assurer que les membres de la GRC seront présents pour accepter la livraison à destination.

Nota : Les quantités énumérées à l'annexe « A » – Exigences, ne sont que des estimations et ne reflètent pas vraiment les quantités requises en raison des conditions météorologiques et/ou des pannes d'électricité dans les différentes collectivités qui influent sur la quantité de carburant est nécessaire. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer que tous les réservoirs de carburant sont remplis à pleine capacité.

ITEM	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNATAIRE INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6	<u>RCMP</u> Essence automobile sans plomb qualité 3 (supercarburant) CAN/CGSB-3.5-2016 (dernier édition). Consignee Code: M2265	Camion Citerne	<u>Rendu droits acquittés (DDP) à:</u> RCMP Stevenson Island Fuel Compound, Stevenson Island, MB <u>Note - 2 locations de stockage:</u> 10 000 L – réservoir au site de Ressources naturelles Compound 15 000 L – réservoir au site de la GRC Compound	25,000 Litres	\$	\$
	Barils & Palettes	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	15,580 L – barils au site de la GRC Compound <u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT <u>Code financier:</u> N035-0723-D3827	15,580 Litres	\$	\$
	Livraison & Déchargement (aller-retour)		<u>FACTURES:</u> ISLAND LAKE DET BOX 70 ISLAND LAKE, MB ROB 0TO	76 barils / 19 Palettes	\$ /baril \$ /palette	\$
						\$
7	<u>RCMP</u> Diesel, Claire, type A (P50) temperature de service point de trouble -43°C CAN/CGSB-3.517-2020 (dernier édition) Utilisation finale: Production d'électricité Consignee Code: M2265	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<u>Rendu droits acquittés (DDP) à:</u> RCMP Stevenson Island Fuel Compound, Stevenson Island, MB <u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT <u>Code financier::</u> N035-0719-D3827	820 Litres	\$	\$
	Barils & Palettes		<u>FACTURES:</u> ISLAND LAKE DET BOX 70 ISLAND LAKE, MB ROB 0TO	4 barils / 1 Palette	\$ /baril \$ /palette	\$
	Livraison & Déchargement (aller-retour)					\$
REMARQUE: AVANT LA LIVRAISON - Lors de l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec les divers emplacements de la GRC pour confirmer les arrangements logistiques pour la livraison et s'assurer que les membres de la GRC seront présents pour accepter la livraison à destination.						

Nota : Les quantités énumérées à l'annexe « A » – Exigences, ne sont que des estimations et ne reflètent pas vraiment les quantités requises en raison des conditions météorologiques et/ou des pannes d'électricité dans les différentes collectivités qui influent sur la quantité de carburant est nécessaire. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer que tous les réservoirs de carburant sont remplis à pleine capacité.

ITEM	DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNATAIRE INSTRUCTIONS DE FACTURATION	QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	TOTAL	
8	<u>RCMP</u> Essence automobile sans plomb qualité 2 (intermediare) CAN/CGSB-3.5-2016 (dernier édition). Consignee Code: M2281	Camion Citerne	<u>Rendu droits acquittés (DDP) à:</u> RCMP God's Lake Narrows Detachment, God's Lake Narrows, MB <u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT <u>Code financier:</u> N035-0723-D4164/D3794 <u>FACTURES:</u> GODS LAKE NARROWS DET BOX 319 GODS LAKE NARROWS, MB ROB 0M0	14,500 Litres	\$	\$	
	Livraison & Déchargement (aller-retour)						\$
9	<u>RCMP</u> Diesel, Claire, type A (P50) temperature de service point de trouble -43°C CAN/CGSB-3.517-2020 (dernier édition) Utilisation finale: Production d'électricité Consignee Code: M2281	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<u>Rendu droits acquittés (DDP) à:</u> RCMP God's Lake Narrows Detachment, God's Lake Narrows, MB <u>Contact pour livraison:</u> POUR ÊTRE INCLUS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT <u>Code financier:</u> N035-0719-D4164/D3794 <u>FACTURES :</u> GODS LAKE NARROWS DET BOX 319 GODS LAKE NARROWS, MB ROB 0M0	410 Litres	\$		
	Barils & Palettes				2 barils / 1 Palette	\$ /baril \$ /pallet	\$
	Livraison & Déchargement (aller-retour)						\$

REMARQUE: AVANT LA LIVRAISON - Lors de l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec les divers emplacements de la GRC pour confirmer les arrangements logistiques pour la livraison et s'assurer que les membres de la GRC seront présents pour accepter la livraison à destination.

Nota : Les quantités énumérées à l'annexe « A » – Exigences, ne sont que des estimations et ne reflètent pas vraiment les quantités requises en raison des conditions météorologiques et/ou des pannes d'électricité dans les différentes collectivités qui influent sur la quantité de carburant est nécessaire. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer que tous les réservoirs de carburant sont remplis à pleine capacité.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-224790/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-224790

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
h1636.M5000-224790

Buyer ID - Id de l'acheteur
h1636
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)